



DEVENIR LOCATAIRE // LISTE DES PIÈCES

Pour instruire votre demande de logement, veuillez nous faire parvenir les photocopies des pièces justificatives dans tous les cas, et pour chaque personne figurant sur la demande.

>> VOTRE IDENTITÉ

Si vous êtes de nationalité française :

- Pour les personnes majeures :
Carte nationale d'identité recto/verso ou passeport
- Pour les enfants mineurs :
livret de famille ou Acte de naissance

Si vous êtes résident de l'Union Européenne :

- Pour les enfants mineurs :
livret de famille ou Acte de naissance

Si vous êtes de nationalité étrangère :

- Carte nationale d'identité recto/verso en cours de validité
- Titre de séjour en cours de validité pour le demandeur et chaque membre majeur de la famille ou récépissé du renouvellement de votre de séjour
- Pour les mineurs : livret de famille ou Acte de naissance
Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de sécurité sociale (13 chiffres + la clé)

>> VOS RESSOURCES

Si vous êtes salarié :

Les 3 derniers bulletins de salaire ou Attestation de l'employeur

Si vous êtes retraité ou recevez une pension d'invalidité :

Notification de retraite ou de pension

Si vous recevez des prestations sociales et familiales :

Dernière attestation de la CAF, MSA ou Allocation de solidarité aux personnes âgées

Si vous recevez une allocation chômage :

Dernier avis de paiement

Si vous êtes étudiant boursier :

Avis d'attribution de bourses

Si vous recevez des indemnités journalières :

Bulletin de la sécurité sociale

Pension alimentaire reçues :

Extrait de jugement ou Autre document démontrant la perception de la pension

>> VOTRE REVENU IMPOSABLE

Si Résident en France depuis plus de 2 ans :

Avis d'imposition N-2 sur les revenus ou Avis de situation déclarative des deux dernières années

Si tout ou partie des revenus perçus (N-2) n'a pas été imposé en France :

Produire avis d'imposition à l'impôt dans cet Etat ou Document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire.

Si pas d'avis :

Attestation d'une autre administration

>> VOTRE SITUATION FAMILIALE

Si vous êtes marié, lié par un PACS :

Livret de famille ou Attestation d'enregistrement du PACS

Si vous êtes marié, lié par un PACS :

Livret de famille ou Attestation d'enregistrement du PACS

Si vous êtes veuf :

Certificat de décès ou Copie du livret de famille

Si vous n'êtes plus lié par un PACS :

Déclaration judiciaire de rupture de PACS

Si vous êtes divorcé :

Jugement de divorce ou Convention homologuée si consentement mutuel

En cours de divorce/séparation :

Extrait ordonnance de non-conciliation ou Autorisation de résidence séparée (par le juge ou le conjoint) ou Copie acte de saisine du juge aux affaires familiales

Si vous êtes sous tutelle ou curatelle :

Jugement de tutelle ou Curatelle

Si vous attendez une naissance :

Certificat de grossesse

>> VOTRE LOGEMENT ACTUEL

Si vous êtes locataire :

Bail, Quittance ou Attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour dans ses loyers et charges

Si vous êtes sans abri :

Attestation d'un travailleur social, d'une association ou Certificat de domiciliation

Hébergé chez vos parents, un enfant ou un particulier :

Attestation écrite de la personne qui vous héberge avec copie obligatoire de la pièce d'identité de l'hébergeant.

Si vous êtes résident d'un camping, hôtel :

Attestation d'un travailleur social, d'une association ou Certificat de domiciliation

Si vous êtes propriétaire :

Acte de propriété